

# Le cirque de la solitude à nouveau accessible

Fermé aux randonneurs juste après la coulée meurtrière et définitivement banni du GR 20, le site des Cascittoni n'est plus interdit à la circulation. Avec une seule condition, l'absence de chaîne et signalétique...

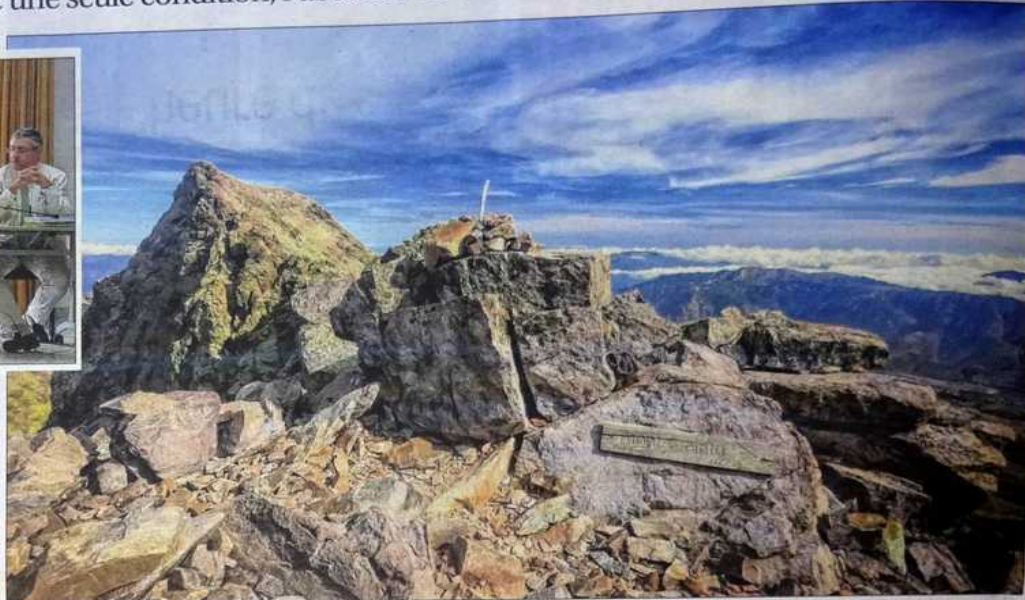


/PHOTO JONATHAN MARI

Depuis 2015 et l'éboulement qui a coûté la vie à sept randonneurs, le cirque de la solitude gardait portes closes.

Hier, Gérard Gavory, préfet de la Haute-Corse entouré des équipes du bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), de maires du rural et Jacques Costa, président du parc régional de la Corse a changé la donne. Dans les salons de la préfecture, loin de l'altitude de la montagne et de la nature, le représentant du gouvernement l'annonce solennelle-

ment : "Nous levons l'interdiction d'accéder au cirque de la solitude pour rendre cet espace libre de haute montagne." Avec une précision de taille pour les plus courageux : "Ceux qui pourront s'y engager le feront à leurs risques et périls, avec un accompagnateur. Il n'y aura pas d'équipement présent sur cette voie, ni de chaîne ou de balisage. Les randonneurs doivent en être informés en amont. Il y a une dangerosité liée à la météo. Les guides seront là pour alerter les personnes désirant emprunter



/PHOTO XAVIER GRIMALDI

cette issue." L'itinéraire de substitution qui emprunte la pointe des éboulis demeure le parcours officiel du GR 20 depuis deux ans. "C'est une

solution de sagesse, appuie Gérard Gavory. Le GR 20 est un parcours technique et difficile. Seuls les randonneurs aguerris peuvent s'y engager."

## "Pas à la portée de tout le monde"

Pour prendre leur décision les services du BRGM ont réalisé plusieurs études afin d'évaluer la stabilité du massif. "Deux missions ont été établies en juillet et en octobre dernier avec des résultats rassurants. Nous avons mis du temps pour évaluer la situation des lieux. Il y a une surveillance accrue. Au moindre problème, nous nous réservons le droit de fermer le site."

Pasquale Simeoni, maire de Mansu souligne une décision logique : "C'est un espace dangereux qui n'est pas à la portée de tout le monde. Les guides ont poussé pour sa réouverture. À l'époque, c'était prématuré. La zone est stable à présent. Il fallait absolument rendre sa liberté à cet espace de montagne."

Une volonté des guides de haute-montagne. Ces derniers n'ont toutefois pas vou-

lu à réagir à cette annonce, s'estimant écartés des discussions.

Une communication est prévue pour répondre aux services de l'Etat. Loin de cette polémique, Jacques Costa, le responsable du parc régional de la Corse souligne une décision de responsabilité : "La variante est maintenue avec un tracé équipé et signalé. Nous ne pouvons pas risquer d'installer des équipements dans le cirque de la solitude qui auraient séduit nombre de randonneurs. Il faut prendre conscience que c'est une étape très technique. On ne peut pas s'y engager sans équipement."

L'Élu entend aussi répondre aux guides qui arguaient de la dangerosité de la pointe des éboulis : "Cette variante est plus difficile et plus physique mais moins dangereuse que le cirque de la solitude."

ANTOINE GIANNINI

## QUESTIONS A...

Paul-André Acquaviva Délégué régional de la fédé française de montagne et d'escalade

## "Je ne remercie pas le préfet"

Quelle est votre réaction après la levée de l'interdiction ?

M. le préfet aurait pu convier les professionnels pour annoncer une si bonne nouvelle. Après deux ans de bataille pour dénoncer cette situation inadmissible liée à la fermeture, sans un professionnel invité à discuter. Malgré tout, nous sommes contents. Le terrain et la nature ont repris leur droit. Mais je regrette que la réunion se soit faite en cati-

mini. Je ne remercie pas le préfet.

Quel est l'impact de cette décision sur le monde de la montagne ?

L'impact est fondamental. Le fait de fermer un pan du massif insulaire à cause d'un accident dramatique ouvrait la porte à d'autres fermetures. La montagne ne doit pas être totalement aseptisée. C'est un terrain de liberté. Personne n'aurait pris un tel arrêté dans d'autres régions.

Qu'est-ce qui va concrètement changer dans l'approche de cette zone ?

Tout le monde passait dans le cirque de la solitude malgré l'interdiction. Mais les professionnels étaient handicapés du point de vue des assurances en cas de soucis. Le GR 20 a aussi été détourné sur une variante plus compliquée que le site des Cascittoni qui nécessite des connaissances de la montagne plus approfondie.



L'emblématique balise du GR 20 a définitivement déserté le Cirque de la solitude, mais ce dernier n'est plus interdit aux randonneurs.

## L'heure du naturel dénouement

Et si rien ne s'était passé le 10 juin 2015 ? Si ce jour-là, à la mi-journée, personne n'avait osé s'engager dans l'entonnoir minéral ? Si la coulée avait achevé sa course au fond du Cirque de la solitude sans faire de victime et sans que quiconque n'ait pu assister au phénomène ni entendre le moindre fracas ? Le tracé du GR20 serait peut-être aujourd'hui encore le même qu'auparavant. Mais voilà, 7 noms figurent, du côté de Mansu, sur la stèle du souvenir. Un bilan beaucoup trop lourd, alors, pour que le pouvoir public s'en tienne au seul respect du deuil.

Fermé à la randonnée, le site des Cascittoni ne pouvait pour autant devenir le point de rupture sur un sentier de référence dont il fallait impérativement garantir la continuité. Ainsi, quelques jours après le drame, les agents du Parc naturel avaient travaillé dans l'urgence sur

un itinéraire bis, rafraichissant les balises du vieux sentier de la face nord du Cintu. Du vallon de Trimbulacciu au refuge de Tighjettu, en passant par une pointe des éboulis devenue, à 2650 m, le nouveau point culminant du GR, le randonneur contournait le Cirque sur un tronçon bien plus physique, mais jugé moins dangereux. Par la suite, dans l'entonnoir meurtrier, les rapports défavorables des géologues se sont accumulés.

Le mois de mars 2016 scella définitivement la fin de l'histoire entre les Cascittoni et le GR 20. La variante fut officiellement inscrite sur le tracé officiel, mais dans le Cirque, l'arrêté d'interdiction resta de mise, tendant à en faire un site maudit de la montagne dont il fallait à tout prix s'éloigner. D'où la polémique.

Là où le pouvoir public brandissait les conclusions des experts, les

professionnels de la montagne invoquaient l'espace de liberté que se devait de rester la montagne. Plutôt que bannir, accepter les caractéristiques d'un site qui reste attractif tout en communiquant au mieux sur sa dangerosité. Tel a été le mot d'ordre de ceux qui prônaient la levée des barrières à Bocca Tumassinesca. En attendant, l'arrêté d'interdiction a été plus ou moins respecté. De nombreux randonneurs se sont aventurés dans le Cirque depuis le 10 juin 2015. Les professionnels à la tête d'un groupe se sont quant à eux abstenus. Avec quelque temps forts et de longues périodes de silence radio, la polémique, elle, aura duré trois ans.

Jusqu'à hier matin, en préfecture de Haute-Corse, où un pouvoir public cette fois rassuré par les experts ne pouvait que rendre ses droits à la nature.

NOËL KRUSLIN